



AVIS DU CESER

Séance plénière du 5 décembre 2014

■ **Projet de Budget Primitif 2015**

AVIS

SOMMAIRE

Avis sur le rapport général du Président du Conseil Régional.....	2
Finances et administration générale	5
Développement agricole	8
Aménagement du territoire et environnement	11
Développement économique et emploi	14
Lycées, apprentissage, jeunesse, santé et solidarité.....	17
Tourisme, culture, sport.....	20
Transport et infrastructures	26
Enseignement supérieur, recherche, innovation	29
Formation professionnelle et insertion.....	32

**AVIS SUR LE RAPPORT GÉNÉRAL
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
RÉGIONAL**

Président : Patrick TASSIN

Rapporteuse générale : Marie-Claude BRIET-CLEMONT

Séance plénière du 5 décembre 2014

Avis adopté à l'unanimité

Un lourd faisceau d'inquiétudes entoure l'élaboration du budget primitif régional pour l'année 2015. Malgré la volonté de maintenir le cap des grandes orientations politiques conduites par le Conseil régional depuis deux mandatures pour le territoire, la réduction des dotations et les incertitudes quant aux montants des contractualisations le contraignent à un exercice d'équilibriste complexe et, cela, à l'aube même de la réforme territoriale imposée.

Le contexte 2015

Le budget 2015 s'inscrit dans un contexte de bouleversements dont il est impossible de mesurer les effets à court terme :

- une réforme territoriale qui consacre la disparition de la Champagne-Ardenne en tant qu'unité territoriale, sans que soit finalisé le cadre législatif fixant définitivement le périmètre dans lequel elle va s'intégrer ;
- une réduction généralisée des dotations de l'État, qui entraîne une dégradation des recettes régionales et obère ses capacités d'intervention ;
- une extrême difficulté dans la contractualisation en cours (Contrat de Plan État-Région et fonds structurels européens) qui hypothèque la cohésion et l'équilibre de la politique régionale.

Dans son avis sur le document d'orientations budgétaires 2015, le CESER évoquait les incertitudes pesant sur le budget régional et alertait sur l'inévitable fragilisation, à court terme, de la Région quant à sa capacité à

soutenir une politique volontaire. Le budget primitif concrétise cette impuissance, réduit la portée des choix stratégiques et engage le Conseil régional à faire un pari sur un avenir qu'il ne maîtrise pas.

La proposition budgétaire

Le CESER constate que le montant et la répartition des masses budgétaires confirment que la Région est réduite à une collectivité de gestion plutôt qu'à une collectivité de projet. L'architecture de ses dotations la prive de toute capacité d'impulsion de politiques qui lui soient propres. En dépit de ces limites imposées, le Président du Conseil régional propose un budget réaffirmant les priorités qui guident son action :

- le développement économique et l'emploi ;
- la recherche et l'innovation ;
- l'équité territoriale ;
- la jeunesse ;
- la transition énergétique.

Si ces grandes priorités se doivent d'être réaffirmées comme condition du développement du territoire régional, le CESER réitère ses vives inquiétudes quant à leurs déclinaisons concrètes, en l'absence de certitudes relatives aux contributions attendues, tant dans le cadre des contractualisations liées aux fonds structurels européens, que dans les décisions affaiblissantes au Contrat de Plan État – Région (CPER).

Le Conseil régional fonde l'efficacité de sa réalisation budgétaire sur la mobilisation des fonds structurels européens (FEDER, FEADER, FSE, EIJ) et leur articulation avec ses fonds propres pour assumer ses missions. Le CESER s'inquiète des temps nécessaires pour l'engagement des différents fonds et pour leur mise en œuvre concrète. Sans une réelle mobilisation des acteurs et une collaboration active des services, la notion de levier risque d'être inopérante et les conséquences préjudiciables au territoire champardennais.

Toutes choses égales par ailleurs, le Contrat de Plan État - Région laisse présager d'une baisse de 45 % par rapport au précédent contrat ; si cette perspective néfaste devait se confirmer dans les prochaines semaines, elle compromettra la poursuite de travaux essentiels à la vitalité de la Champagne-Ardenne.

De fait, le CESER :

- s'alarme quant à l'avancée des travaux de réalisation du grand campus, indispensable à la survie de l'université ;
- s'inquiète quant au soutien aux politiques agricoles qu'il considère comme un des enjeux majeurs de développement pour la Région et qui appelle une stratégie partagée, notamment en matière d'innovation ;
- déplore l'absence de soutien au développement de la culture, support essentiel de cohésion économique et sociale.

Pour le CESER, un CPER ne peut se structurer autour d'une seule dimension ou prolonger des engagements pris par ailleurs par l'État comme sur le volet infrastructures. Le délitement des engagements pris par l'État légitime les réserves du CESER quant à un contrat qui ne remplirait pas les attentes de soutiens et d'impulsions exprimées par les acteurs régionaux.

Pour autant, le CESER ne préjuge pas de la nécessité, pour le Conseil régional, à s'engager dans une signature, même insatisfaisante. Le CPER doit permettre d'afficher les priorités régionales pour la mise en œuvre d'un programme d'actions favorables au territoire. De ce point de vue, dans le contexte de réforme territoriale, le CESER considère que le CPER doit être appréhendé comme un outil stratégique visant au soutien des priorités régionales, permettant de sauvegarder la cohérence et la cohésion territoriale.

Ce contexte permet de saisir la difficulté dans laquelle est placé l'exécutif régional pour la mise en œuvre de ses choix politiques.

S'il veut honorer les engagements qu'il prend avec ce budget primitif, le Conseil régional risque de devoir augmenter son recours à l'emprunt. Ceci remettrait fortement en question la stratégie régionale visant à contenir la dette. Ce constat conforte les alertes déjà exprimées par le CESER dans l'analyse budgétaire qu'il a conduite en préambule de son avis sur les orientations budgétaires 2015.

POINTS CLÉS

Le CESER constate :

- la fragilité du contexte législatif ;
- la précarité des engagements de l'État ;
- la baisse drastique des ressources régionales.

Le CESER préconise :

- de poursuivre l'exigence dans les processus de contractualisation État/Région – Europe ;
- de renforcer la concertation et l'animation auprès des acteurs régionaux ;
- d'être attentif à la mise en œuvre effective des programmes de soutien.

Président : Gérard LABRUNE

Rapporteuse : Valérie VIANA

Séance plénière du 5 décembre 2014

Avis adopté à l'unanimité

Le projet de budget primitif 2015 devrait être le dernier budget de la collectivité régionale Champagne-Ardenne. Il est nettement sous contrainte.

En effet, avec la quasi disparition des leviers d'action de la Région sur ses propres recettes, il est de plus en plus évident qu'elle est devenue essentiellement un instrument de gestion plutôt qu'un acteur opérationnel dynamique.

Recettes

Avec un total général de 684,29 M€ contre 696,44 M€ au Budget Primitif (BP) 2014, la Région subirait une baisse significative de ses recettes.

Dans le total des recettes hors emprunt, certaines des inscriptions en section de fonctionnement affichent des diminutions notables :

- la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (-10,12 M€ en 2015 après 4,14 M€ en 2014) ;
- le recul envisagé du montant de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), péréquation comprise, de 2,6 M€ par rapport au BP 2014.

La contraction des recettes participe à l'accroissement de l'effet ciseau et entraîne naturellement une augmentation de l'emprunt d'équilibre qui s'élèverait à 94,65 M€ hors crédits renouvelables. Si l'on tient compte des crédits de paiement inscrits pour le remboursement du capital de la dette, l'encours pourrait progresser de 65 M€.

Le CESER constate que l'État fait de plus en plus peser son désendettement sur les Régions et à leur détriment.

Fonds européens

S'agissant des fonds européens, la responsabilité nouvelle d'autorité de gestion accordée en juillet 2014 peut provoquer, du fait d'une probable période d'adaptation, des flottements qui impacteraient la mobilisation des enveloppes. Compte tenu des difficultés passées pour consommer l'ensemble des budgets alloués, le CESER s'inquiète de la non perception de la réserve de performance et, au-delà, des risques de dégageant d'office.

Concernant les effets de la réforme territoriale, ces enveloppes sont présumées à périmètre constant et leur gestion administrative ne semble a priori pas poser de problème de suivi après l'éventuelle fusion des régions. Le CESER s'interroge néanmoins sur les choix politiques des futurs élus régionaux quant au maintien des engagements actuellement pris par chacune des anciennes entités.

Ressources humaines et patrimoine immobilier régional

Le transfert de compétences dans la gestion des fonds européens va occasionner un gonflement des effectifs de 14 équivalents temps plein pour lesquels une compensation financière sera versée par l'État.

De même, l'intégration des personnels de l'ORCCA (Office Régional Culturel de Champagne-Ardenne) dans les effectifs

régionaux entraîne la création de 31 postes antérieurement financés par une subvention de fonctionnement.

La rationalisation de l'occupation des bâtiments administratifs de la Région, rendue nécessaire par l'évolution des effectifs, est permise par l'engagement pris en mars 2009 au travers de la réhabilitation du lycée Péguy.

Égalité femmes-hommes

Comme l'an passé, le CESER souligne, avec satisfaction, la volonté affirmée de sensibiliser les partenaires de la Région sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour mieux mesurer l'impact des actions menées dans le cadre de l'observatoire régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le CESER estime souhaitable que la mission égalité se dote d'outils d'évaluation.

POINTS CLÉS

Le CESER constate que :

- l'État fait de plus en plus peser son désendettement sur les Régions et à leur détriment ;
- s'agissant des fonds européens, la responsabilité nouvelle d'autorité de gestion accordée en juillet 2014 peut provoquer, du fait d'une probable période d'adaptation, des flottements qui impacteraient la mobilisation des enveloppes.

Le CESER préconise :

- que la mission égalité se dote d'outils d'évaluation pour mieux mesurer l'impact des actions menées dans le cadre de l'observatoire régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Présidente : Chantal BERTHELEMY

Rapporteur : Francis DESJARDINS

Séance plénière du 5 décembre 2014

Avis adopté à l'unanimité

Ce projet de budget fait apparaître une nouvelle organisation dans la mise en œuvre de la politique régionale en matière de développement agricole et forestier, mais sans changement de priorités.

Cette nouvelle organisation reflète la très forte concentration de l'intervention régionale sur des actions cofinancées par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour lequel la Région devient autorité de gestion.

Le CESER attire l'attention sur le fait que ce sont ainsi environ 80 % du budget régional en matière de développement agricole et forestier qui sont prévus en cofinancement de FEADER sur des actions définies dans le Programme de Développement Rural (PDR).

Il s'interroge d'autant plus fortement sur le devenir du PDR et de sa mise en œuvre dans le cadre d'une fusion avec d'autres Régions, alors que ce programme intervient en réponse à un enjeu fort du développement du territoire champardennais.

Intégrer la gestion du FEADER et adapter la gouvernance

Le CESER demande que la Région, dans son rôle d'autorité de gestion, aille le plus loin possible dans le sens d'une simplification administrative pour les porteurs de projet en matière de gestion du FEADER.

Pour le CESER, la proposition, de mise en place de 5 comités thématiques, en lien avec la commission régionale FEADER, est intéressante pour une meilleure association des acteurs socioprofessionnels concernés au traitement des problématiques régionales, à partir du moment où cela va dans le sens de la simplification (remplacement des comités existants), d'une meilleure efficacité et adaptabilité des actions et, ce, très rapidement.

Généraliser des approches intégrées pour accélérer les développements

Le CESER souligne tout l'intérêt des possibilités offertes par le PDR pour la mise en place de nouveaux outils de transferts de connaissance et d'accompagnement. Pour le CESER, une mobilisation de ces outils par la Région va dans le bon sens, celui d'une meilleure efficacité et cohérence de son action et donc celui du renforcement de son effet levier sur le développement régional.

Cellules d'accompagnement des exploitations agricoles en difficulté (REAGIR)

Le CESER note, avec satisfaction, l'augmentation du financement par la Région des cellules REAGIR qui répondent à de réels besoins d'accompagnement en région.

Installation et renouvellement des générations en agriculture

Proposée en parallèle à la mise en cohérence des différents outils d'aide à l'installation, l'ouverture de l'action régionale à un plus large public répond à une demande formulée par le CESER depuis plusieurs années.

Développement et compétitivité des secteurs de production

En ce qui concerne l'élevage, le CESER juge très positif que les dispositifs régionaux s'adaptent pour saisir au mieux les opportunités qui se présentent, que ce soit en termes d'engraissement de bovins maigres ou de développement de la filière viandes blanches. Il souhaite que la Région soit très attentive à ce que ces projets participent au développement de l'activité des abattoirs régionaux.

Mutations écologiques et environnementales

Le CESER estime que le projet de ferme expérimentale sur le site de l'ancienne base aérienne 112 est porteur de perspectives de développement pour le territoire régional.

Il insiste sur la nécessité d'une mise en œuvre la plus rapide possible de ce projet et demande que la Région se donne tous les moyens de l'inscrire, ainsi que la stratégie d'innovation pour les secteurs de la production agricole, dans les priorités de la future Région fusionnée.

Stimuler l'amont forestier pour une filière dynamique

Le CESER approuve la mise en place d'un accompagnement pour le renouvellement et l'amélioration de la ressource forestière. Il estime que cela doit se faire en cohérence avec les axes de développement de la filière forêt-bois en région.

POINTS CLÉS

Le CESER constate :

- une nouvelle organisation dans la mise en œuvre de la politique régionale en matière de développement agricole et forestier mais sans changement de priorités ;
- la très forte concentration de l'intervention régionale sur des actions cofinancées par le FEADER ;
- l'intérêt des possibilités offertes par le Programme de Développement Rural pour la mise en place de nouveaux outils de transferts de connaissance et d'accompagnement.

Le CESER souhaite que :

- la Région, dans son rôle d'autorité de gestion, aille le plus loin possible dans le sens d'une simplification administrative pour les porteurs de projet en matière de gestion du FEADER ;
- la Région soit très attentive à ce que les projets soutenus en matière d'élevage participent au développement de l'activité des abattoirs régionaux ;
- la Région se donne tous les moyens d'inscrire le projet de ferme expérimentale, ainsi que la stratégie d'innovation pour les secteurs de la production agricole, dans les priorités de la future Région fusionnée.

Le CESER s'interroge :

- sur le devenir du Programme de Développement Rural et de sa mise en œuvre dans le cadre d'une fusion avec d'autres Régions.

Présidente : Dominique PERCHET

Rapporteuse : Valérie GENESSEAU

Séance plénière du 5 décembre 2014

Avis adopté à l'unanimité

Aménagement du territoire

Plate-forme aéroportuaire

Le CESER s'étonne que le paragraphe détaillant la politique de la Région à l'égard de la plateforme aéroportuaire de Paris-Vatry ait changé trois fois d'affectation au cours des budgets primitifs 2013, 2014 et 2015. Ce sujet est à présent traité dans le volet *Création d'activités et développement des entreprises*. Le CESER note que la Région souhaite poursuivre son soutien à cette plateforme aéroportuaire mais déplore qu'aucune indication du montant de cette aide ne figure au sein des documents du budget primitif 2015.

Comme il l'a déjà indiqué dans son avis sur le budget primitif 2014, le CESER considère nécessaire que la Région continue à s'impliquer dans la définition d'une réelle stratégie quant au devenir et aux axes de développement de l'aéroport Paris-Vatry.

Politiques territoriales

Dans un contexte de redéfinition de la géographie territoriale intercommunale, le CESER souhaite que la Région incite les acteurs à hâter la délimitation des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR), afin que des territoires cohérents puissent émerger rapidement et bénéficier des fonds FEADER qui leurs sont réservés. Faute de quoi, il y aurait une stagnation inquiétante des projets portés par les territoires.

Énergies renouvelables et de récupération

D'une manière générale, en ce qui concerne les aides apportées par la Région au développement des énergies renouvelables et de récupération, le CESER estime indispensable que les dispositifs de soutien soient ouverts aux collectivités et aux entreprises.

Concernant la poursuite du soutien apporté par la Région aux chaufferies biomasse, le CESER estime indispensable d'effectuer, au préalable, une analyse du potentiel de ressources en matières premières mobilisables à l'échelle de la région Champagne-Ardenne afin de vérifier la viabilité des projets et ne pas déstructurer totalement les autres filières utilisant ces mêmes matières (bois, paille...).

Actions européennes et internationales

Relations internationales et actions de coopération

Le CESER soutient les actions de partenariat engagées par la Région avec des pays étrangers et le passage d'un système de coopération à un système mixte : coopération et développement économique.

Le CESER souhaite néanmoins que les contacts noués à l'étranger puissent davantage contribuer au développement de l'activité des entreprises champardennaises. Sur ce point, le CESER estime indispensable que la Région fasse en sorte qu'une meilleure communication se mette en place entre les acteurs régionaux (Région, CCI, CRCI, entreprises, etc.).

Le CESER apprécie le fait que, dans un contexte de restriction budgétaire, le volume des partenariats soit maintenu grâce à la recherche de cofinancement (Agences de l'eau, Programme des Nations Unies pour le Développement, etc.).

POINTS CLÉS

Le CESER constate :

- le nouveau changement d'affectation de l'aide à la plateforme aéroportuaire de Paris-Vatry et l'absence d'indication concernant son montant ;
- une évolution appréciable des actions de coopération vers des actions mixtes de coopération et de développement économique.

Le CESER préconise :

- une délimitation rapide des pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) ;
- une analyse à l'échelle régionale des ressources en matières premières mobilisables pour les chaufferies biomasse ;
- l'ouverture aux entreprises et collectivités des aides au développement des énergies renouvelables et de récupération ;
- une meilleure coordination entre les acteurs régionaux en matière de développement économique à l'étranger.

Président : Luc MOUROT

Rapporteur : François ROBIN

Séance plénière du 5 décembre 2014

Avis adopté à l'unanimité

Le Budget Primitif 2015 s'inscrit à nouveau dans un contexte économique très tendu où les difficultés s'accroissent.

2014, plus de 7 000 salariés ont été concernés par cette mesure.

De plus, le CESER s'interroge sur le devenir du territoire champardennais au sein de la Grande Région et sur sa place dans le futur schéma prescriptif de développement économique.

Ingénierie financière, reprise

Le CESER a remarqué que 3,75 M€ sont inscrits sur la ligne budgétaire : 3 M€ concernent IRPAC création et 0,75 M€ sont affectés aux plateformes d'initiative locale et au prêt régional de revitalisation.

Création d'activités et développement des entreprises

Désormais, la Région affirme qu'elle se place dans une logique de projet et non plus de guichet.

Le CESER souhaite que la Banque Publique d'Investissement (BPI) améliore et facilite l'accès des entreprises aux financeurs privés.

Création, développement, reprise

Le CESER constate que la politique de la Région s'oriente de plus en plus vers une politique de soutien aux filières sous forme de subvention et non plus d'avance remboursable.

Développement international des entreprises

Le CESER remarque la volonté de la Région d'améliorer l'accompagnement des entreprises à l'international. Ceci se traduit par une augmentation de la ligne budgétaire, un élargissement des zones couvertes par les relais et le nombre des dossiers accompagnés.

Par ailleurs, le CESER note que la plateforme aéroportuaire de Vatry devient un outil de promotion économique pour la Région.

Compétitivité des entreprises

Le CESER note que la Région intervient sous forme de subvention dans deux domaines : l'investissement et le conseil.

Le CESER constate que la Région a ouvert ses réseaux internationaux à l'exploitant actuel afin de développer l'activité fret, vecteur de recettes, qui permettra à terme de compenser les charges directes et indirectes induites par l'activité passager, toujours en deçà du seuil nécessaire à son équilibre d'exploitation.

Le CESER se félicite du nombre de dossiers retenus dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Usine du Futur » qui a concerné 76 projets et un montant d'engagements de 4,6 M€ en subventions d'investissement.

Enfin, le CESER prend acte et apprécie la volonté de la Région de poursuivre son aide à la transmission-reprise d'entreprises. A fin

La reconduction prévue du principe d'AMI sur les filières prioritaires régionales et sur le plan « Usine du Futur » satisfait le CESER.

Attractivité et promotion économique

Accueil d'activités

Le CESER relève que la Région réduit son intervention financière sur l'immobilier et le foncier. En 2014, 2,7 M€ étaient inscrits contre 1,9 M€ en 2015.

Le CESER note que la Région maintient son effort en direction de la reconversion des friches et des projets de pépinières et hôtels d'entreprise.

Revitalisation économique

Pour le CESER, cette nouvelle ligne budgétaire devrait permettre à la Région d'être plus réactive et opérationnelle face aux besoins des entreprises en difficulté.

Animation économique

Le CESER constate le désengagement de l'État sur les actions collectives et ses conséquences sur la participation européenne.

Le regroupement des agences CADev et CARINNA va se concrétiser par la création d'une nouvelle agence, (assemblée constitutive le 18 décembre prochain). Le CESER espère voir cette nouvelle structure travailler en réseau avec les autres agences de Champagne-Ardenne et souhaite, en 2015, rencontrer son directeur et connaître sa gouvernance.

Envol

Le CESER constate des évolutions très positives dans le dispositif « Envol » en 2015. Les salariés repreneurs ou créateurs d'entreprises de petite taille devraient être éligibles à ce dispositif. Le CESER souhaite connaître les critères qui seront fixés pour en bénéficier.

Aussi, le CESER souhaite que la Région réfléchisse à l'opportunité d'un suivi au-delà des trois ans d'existence.

Depuis 2014, la « prime Champagne-Ardenne 2020 », accompagne les demandeurs les plus éloignés de l'emploi.

Trois conditions sont à réunir pour l'obtenir :

- créer une entreprise en milieu rural,
- exercer une activité innovante,
- s'adresser à des publics fragilisés.

En 2014, 223 dossiers ont été retenus, soit 50 de plus qu'en 2013.

Le CESER souhaiterait connaître le nombre de demandeurs d'emplois de plus de six mois concernés par ce dispositif.

Économie sociale et solidaire

Le CESER approuve la volonté de la Région d'insérer l'économie sociale dans tous les documents stratégiques :

- l'appui au secteur par des conventions d'objectifs avec les têtes de réseau, par la formation, par le soutien aux expérimentations territoriales innovantes et à l'émergence de projets et à la création – consolidation d'activités,
- le soutien aux acteurs par :
 - une ouverture de Progress d'une part aux microprojets qui relevaient de la mesure 4.2.3 du Fonds Social Européen (FSE) et d'autre part aux dispositifs « Appui à la constitution d'équipes d'insertion »,
 - une aide à l'émergence d'activités économiques sous statut SCOP.

Le CESER affirme la nécessité pour la Région de bénéficier de coopératives d'activité et d'emploi dans le cadre de la lutte contre le chômage et le développement de la création d'entreprise.

POINTS CLÉS

Le CESER constate :

- que la Région affirme qu'elle se place dans une politique de projet et non plus de guichet ;
- que la politique de la Région s'oriente de plus en plus vers une politique de soutien aux filières sous forme de subvention ;
- que la plateforme aéroportuaire de Vatry devient un outil de promotion économique pour la Région ;
- la volonté de la Région d'améliorer l'accompagnement des entreprises à l'international ;
- que le programme « revitalisation économique » devrait permettre à la Région d'être plus réactive et opérationnelle face aux besoins des entreprises en difficulté ;
- l'effort régional à destination de l'économie sociale et solidaire.

Le CESER souhaite :

- que la BPI améliore et facilite l'accès des entreprises aux financeurs privés ;
- connaître la gouvernance de la nouvelle agence issue du regroupement de CADev et CARINNA ;
- concernant le dispositif « Envol » :
 - connaître les critères qui seront fixés pour que les salariés repreneurs ou créateurs d'entreprises de petite taille en bénéficient ;
 - que la Région réfléchisse à l'opportunité d'un suivi au-delà des trois ans d'existence ;
 - connaître le nombre de demandeurs d'emplois de plus de six mois concernés par le dispositif « Envol ».

Président : Yves CHAUVELOT

Rapporteur : Christian BLANCKAERT

Séance plénière du 5 décembre 2014

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER constate que les moyens affectés aux dispositifs concernant les lycées, l'apprentissage, la jeunesse, la santé et la solidarité sont globalement constants par rapport à l'année précédente.

Le CESER se réjouit du succès de l'aide à la mobilité internationale en faveur des lycéens, mais serait toutefois intéressé par une étude sociologique des bénéficiaires de ces mesures.

Le CESER approuve la décision de la Région de réfléchir, avec les acteurs concernés, aux conditions d'amélioration de l'utilisation du fonds social lycéen, insuffisamment mobilisé. Il souhaite être destinataire des résultats de cette réflexion.

Lycée – Apprentissage

Le CESER note que la nouvelle prime à l'apprentissage pour les entreprises de moins de 250 salariés sera conditionnée à partir de 2015 par la signature des accords de branches.

Le CESER est favorable à l'élargissement de la carte LycéO aux financements de la licence sportive des lycéens. Il approuve aussi le financement du 1^{er} équipement aux apprentis mais souhaite que ces derniers puissent également bénéficier d'une aide aux activités sportives.

Le CESER prend acte :

- de la finalisation du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2000-2007 de la région dans les lycées ;
- de la poursuite du PPI 2008-2014 ;
- de l'évolution de ce programme qui prend désormais en compte les questions se rapportant à l'énergie et à l'accessibilité en le transformant en Plan Patrimoine Énergie Accessibilité (PPEA).

Le CESER note le manque d'information sur le développement de l'expérimentation de l'ouverture des internats aux publics non lycéens. Cette expérimentation semble plus facile dans les établissements porteurs d'un GRETA ou d'une formation par apprentissage en milieu scolaire. Par ailleurs, il semblerait que la fréquentation des internats, par les lycéens, soit en augmentation.

Il est à noter que le programme européen Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), ciblant les régions dont le taux de jeunes sans emploi est important et auquel la Région Champagne Ardenne est éligible, permettra à celle-ci de financer des projets qui amélioreront la qualité et l'utilité de l'apprentissage. Ils favoriseront également l'insertion professionnelle durable des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation. A cette occasion, ces derniers, appelés « jeunes NEET¹ », seront mieux identifiés.

Jeunesse – Santé - Solidarités

Le CESER approuve les engagements du Conseil Régional en matière de santé publique en direction des jeunes et des publics les plus éloignés de la prévention et du soin. Ces engagements sont concrétisés par une convention d'objectifs et de moyens signée

¹ Neither in Employment nor in Education and Training

avec l'Instance Régionale de Promotion de l'Éducation à la santé (IREPS).

Le CESER regrette la faible mobilisation du Pass-contraception mis en place par le Conseil régional, alors même que le nombre de structures relais partenaires impliquées a été significativement augmenté. Il semble nécessaire de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour mieux atteindre le public ciblé.

La « Transfo », qui s'est appuyée sur la dynamique transversale jeunesse, a abouti à la création du laboratoire d'innovation sociale. Dans le cadre de cette expérimentation sur la thématique jeunesse, le CESER souhaite, à l'instar de son avis émis à l'occasion du budget primitif 2014, être destinataire d'une évaluation de cette opération. Elle pourrait notamment intégrer la qualité et le développement des partenariats qu'elle a générés entre les acteurs associatifs y ayant participé.

Le CESER insiste sur la nécessité de bien articuler les programmes « rencontres Région Jeunes » et l'expérimentation État-région sur l'information des jeunes mobilisant des acteurs associatifs et d'associer ceux-ci ainsi que les jeunes concernés à l'évaluation des actions.

Le CESER rappelle l'importance de reconnaître les associations pour ce qu'elles sont et pas uniquement pour ce qu'elles font, comme évoqué dans son rapport du 6 avril 2012 relatif aux associations en Champagne – Ardenne.

POINTS CLÉS

Le CESER constate :

- que les moyens affectés aux dispositifs concernant les lycées, l'apprentissage, la jeunesse, la santé et la solidarité sont globalement constants par rapport à l'année précédente ;
- que la nouvelle prime à l'apprentissage pour les entreprises de moins de 250 salariés sera conditionnée à partir de 2015 par la signature des accords de branches.

Le CESER regrette :

- la faible mobilisation du Pass-contraception.

Le CESER préconise :

- de mener une réflexion permettant de comprendre les raisons de la faible mobilisation du Pass-contraception ;
- de rendre plus évidente l'articulation entre les programmes « rencontres Région Jeunes » et l'expérimentation État-région sur l'information des jeunes ;
- de réaliser une étude sociologique concernant les bénéficiaires de l'aide à la mobilité internationale.

Le CESER souhaite être destinataire :

- de l'évaluation de l'expérimentation sur la thématique jeunesse dans le cadre de la « Transfo » ;
- des résultats de la réflexion portant sur l'amélioration de l'utilisation du fonds social lycéen.

Présidente : Armande SPILMANN

Rapporteur : Bruno MALTHET

Séance plénière du 5 décembre 2014

Avis adopté à la majorité
Abstention : 2

Qu'il s'agisse du tourisme, de la culture ou du sport, le CESER fait le constat que, bien que maîtrisés, les budgets sont contraints pour permettre de maintenir les priorités et satisfaire les engagements en fonction des besoins les plus urgents. La rationalisation des budgets devient l'arbre qui cache la forêt.

Tourisme

L'enveloppe 2015 du budget régional consacré au développement de l'accueil touristique est identique à celle de 2014 et les actions qui seront menées s'inscrivent dans la continuité sans présenter d'évolutions significatives.

Le CESER relève que :

- concernant les vélovoies, il y aurait également intérêt à raccorder l'itinéraire Paris-Prague en poursuivant la vélovoie des lacs (aube) au-delà de Dienville en direction du nord est aubois afin de relier en voie douce les grands lacs de Champagne ;
- le bon fonctionnement du dispositif de labellisation des « Petites cités de caractère » devrait se traduire par la création en 2015 d'une association regroupant les 6 communes déjà homologuées et les 5 autres en voie de l'être ;
- l'attribution des aides aux hébergements en hôtellerie et de plein air éco-labellisés ne permet pas d'intervenir sur des projets portant exclusivement sur des mises aux normes des accès handicapés ;

- les aides régionales au tourisme fluvial ont été abandonnées depuis deux ans. Pourtant, couplées avec les véloroutes, la valorisation des canaux champardennais, qui représente 10 % du réseau national, est un facteur d'attractivité touristique. Il justifierait une réactivation de ces aides autour d'un développement coordonné avec les collectivités concernées ;
- le programme d'action du Comité Régional du Tourisme (CRT) le conduit à renforcer sa présence à l'international sur les marchés émergents et lointains. Il serait souhaitable de quantifier la fréquentation ainsi générée ;
- si la gastronomie fait partie des priorités du CRT, son développement passe par la mise en réseau des acteurs locaux structurés existants qu'il serait souhaitable que le CRT puisse recenser et fédérer ;
- la réflexion sur le tourisme social n'a pas avancé et n'a pas de traduction concrète dans l'action régionale.

Le CESER réitère ses préconisations en matière de développement touristique :

- développer la transversalité et des synergies entre tourisme, culture, sport et environnement,
- de prévoir par vélovoie le raccordement des grands lacs champardennais,
- constituer de packages valorisant les atouts régionaux et des itinéraires croisés avec l'oenotourisme,
- se préoccuper à nouveau du tourisme fluvial.

Culture

La diminution de 20 % qu'accuse le budget régional 2015 consacré à la vie culturelle tire son origine de la réintégration de l'Office Régional Culturel de Champagne-Ardenne (ORCCA) au sein des services de la Région et de la ventilation de l'enveloppe financière qui lui était attribuée dans les différents postes comptables du budget général qui, pour l'essentiel, ne relèvent pas de la direction de la Culture. Il en va ainsi, notamment, du poste rémunérations et charges sociales qui représentait près de 68 % du budget de l'ORCCA.

Le CESER constate avec satisfaction la mise en place d'un comité de pilotage, suite à l'intégration de l'ORCCA dans les services de la Région, devant répondre à la nécessité de repenser, moderniser et actualiser les modalités de dialogue culturel avec l'ensemble des acteurs régionaux et partenaires publics finançant la culture. Cette modernisation du dialogue est de nature à répondre à la nouvelle gouvernance des politiques publiques de la culture en Champagne-Ardenne préconisée par le rapport et l'avis remis par le CESER lors de sa séance plénière du 13 juin 2014.

Le CESER relève que :

- cette réintégration des services de l'ORCCA au sein de quatre nouveaux pôles créés auprès de la direction de la Culture se traduit dans les faits par une rationalisation des ressources humaines qui, à l'origine, n'était pas présentée comme étant recherchée ;
- à périmètre équivalent, la volumétrie des actions que menait l'ORCCA reste la même, sans qu'il soit toutefois possible de procéder à un quelconque rapprochement budgétaire et, par suite, d'affiner l'analyse ;
- l'aide à la création littéraire, suspendue depuis deux ans, bénéficie de la restructuration de la direction de la Culture qui permet sa reprise en 2015 et constitue un marchepied important pour les auteurs champardennais ;
- l'aide à la publication destinée aux maisons d'édition professionnelles implantées en région exclue de son champ d'application les

monographies d'histoire locale, quand bien même celles-ci présentent un intérêt certain pour développer des synergies entre, notamment, la culture et le tourisme de mémoire ;

- le parc de matériel repris à l'ORCCA est particulièrement vétuste et nécessite des réparations permanentes prolongeant sa durée de vie au-delà de l'obsolescence. Le CESER considère, par suite, que la dotation de 20 000 € d'investissement attribuée au dit parc de matériel, bien que supérieure à celle de 2014 (15 000 €) et 2013 (0 €), n'est pas de nature à assurer son renouvellement, en dehors même de toute considération environnementale et énergétique ;
- le projet de budget 2015 n'apporte pas une réelle lisibilité à la préconisation qu'il a faite en 2013 visant à mettre en place une politique incitative concernant l'appropriation de la culture régionale par les Champardennais.

Le CESER préconise :

- à nouveau la mise en place une politique incitative visant à l'appropriation de la culture régionale par les Champardennais,
- d'ouvrir l'aide à la publication professionnelle sur l'histoire locale en lien avec le tourisme de mémoire et l'identité régionale,
- d'établir un plan pluriannuel de renouvellement du parc de matériel répondant aux besoins des milieux artistiques et aux exigences du développement durable.

Patrimoine culturel

Le CESER constate que, s'agissant du fonctionnement, les crédits de paiement sont en augmentation de 27,4 % malgré des autorisations de programme en diminution de 10,35%. Cette évolution tient, pour l'essentiel, à la mise en œuvre en 2015 dans la Marne de l'inventaire des églises et chapelles (architecture, décors et mobilier). Le CESER souligne avec satisfaction que, venant après celles des trois autres départements, cette action fait de la Champagne-Ardenne la première région française à achever son inventaire.

Le CESER relève également que :

- l'inventaire de tous les sites cisterciens de la région sera achevé en 2015 à l'occasion du 900^{ème} anniversaire de la fondation de l'abbaye de Clairvaux qui donnera lieu à une exposition photographique ;
- parmi les trois publications prévues dans la collection « parcours du patrimoine » figure celle du village de Vignory (52) par ailleurs labellisé « Petite Cité de caractère » et éligible aux aides régionales portant sur les études et valorisation du patrimoine culturel ;
- l'ouverture du concours régional « Philippe Mille » aux lycéens et apprentis engagés dans des formations d'hôtellerie et de restauration répond en partie à sa préconisation de mettre en œuvre une journée de la gastronomie régionale ;
- s'agissant des investissements, les autorisations de programme sont en diminution de 12 % et les crédits de paiement de 15,3 % ;
- seuls ont été inscrits en crédit de paiement les engagements de projet arrivant à échéance en 2015, situation permettant de privilégier ces projets et de subordonner l'octroi des subventions aux collectivités qui les portent en fonction des capacités financières de la Région ;
- les équipements culturels ont été inscrits au CPER 2007-2013 pour un montant global de 17 millions d'euros d'autorisation de programme, montant à mettre en relation avec les crédits de paiement globaux engagés (9 M€) et déjà payés (1 M€). Ce sous-emploi est d'autant plus regrettable qu'un projet structurant comme l'étude sur les réserves muséales de Châlons-en-Champagne a été abandonné par cette collectivité et que, en l'état actuel des informations disponibles, le prochain CPER ne devrait pas renouveler cette opération.

Le CESER préconise :

- bien que ce ne soit pas une compétence obligatoire, de prolonger sur le prochain CPER les engagements pris au dernier contrat de plan relatifs aux équipements culturels structurants.

Sport

Le CESER constate que, s'agissant du fonctionnement, les autorisations de programme et les crédits de paiement du soutien aux structures sportives sont en diminution respectivement de 6,90 % et 4,82 %. Cette situation tient à ce qu'aucune manifestation d'envergure nationale n'est inscrite sur le calendrier sportif régional, contrairement à 2014 (tour de France cycliste, championnat de France).

Le CESER souligne avec satisfaction l'inscription de crédits d'investissement pour 266 400 € destinés notamment à engager les phases d'étude, de diagnostic et de préprogramme de deux équipements sportifs structurants, à savoir :

- une maison régionale des sports en un lieu non précisé,
- un aménagement de rivière en eaux vives sur la Marne à Châlons-en-Champagne qui constituerait un atout sportif et touristique indéniable pour la région.

Le CESER relève que :

- les dispositifs antérieurs font l'objet d'une reconduction avec des adaptations mineures ;
- l'appellation « aide à la performance » est inappropriée. Il s'agit en fait d'une récompense aux mérites ;
- l'appropriation de l'aide à la licence sportive des lycéens, par le biais d'un abondement sur la carte LycéO, pourrait être améliorée notamment via une information des associations de parents d'élèves et des associations sportives ;
- le soutien aux clubs professionnels ne tient pas compte des réalités financières des clubs et des disparités inhérentes aux disciplines sportives ;
- le transfert des équipements du CREPS de l'État à la Région, initialement prévu en 2014, est toujours à l'étude ;
- la politique sportive, en priorisant trop le haut niveau et le sport professionnel, donne plus lieu à un affichage de communication qu'à un véritable travail sur les pratiques sportives et laisse totalement à l'écart l'axe

senior et la thématique sport – santé – bien être que le CESER appelle de ses vœux depuis 2011, ainsi que les sports émergents ;

- malgré une tardive réactivation du comité de pilotage de la Conférence régionale du sport, le schéma régional des équipements sportifs est mis sur le côté, ce qui conduit le CESER à s'interroger sur l'immobilisme entourant ce projet.

Le CESER préconise :

- de mener une réflexion sur l'attribution des aides aux sportifs de haut niveau amateurs,
- d'annexer au compte administratif, un état permettant de quantifier les bénéficiaires de l'ensemble des aides attribuées en différenciant les professionnels des amateurs,

- d'améliorer le mécanisme d'appropriation de l'aide à la licence sportive des lycéens notamment via les associations de parents d'élèves et les associations sportives,
- à nouveau d'introduire dans la politique sportive régionale d'une part le sport tout au long de la vie dans la thématique sport – santé – bien-être, d'autre part une identification des sports émergents de plus en plus pratiqués en région sans être structurés.

POINTS CLÉS

Le CESER constate :

Tourisme

- concernant les vélovoies, l'intérêt qu'il y aurait à raccorder l'itinéraire Paris-Prague aux grands lacs champardennais ;
- le bon fonctionnement du dispositif de labellisation « Petites cités de caractère » ;
- que la mise aux normes des accès handicapés n'est pas éligible aux aides aux hébergements en hôtellerie et de plein air éco-labellisés ;
- l'abandon, depuis deux années, de l'attribution d'aides au tourisme fluvial.

Culture

- que l'intégration des services de l'ORCCA à la Région se traduit par une rationalisation des ressources humaines qui, à l'origine n'était pas recherchée ;
- qu'à périmètre équivalent, la volumétrie des actions menées par l'ORCCA reste identique ;
- que l'aide à la création littéraire est reprise en 2015, après avoir été suspendue pendant deux années ;
- que les monographies locales ne sont pas éligibles à l'aide à la publication destinées aux maisons d'édition professionnelle implantées en région ;
- le faible niveau de la dotation de la ligne D1108 « parc régional de matériels » ;
- que le budget 2015 n'apporte pas une réelle lisibilité quant à l'appropriation de la culture régionale par les Champardennais.

Patrimoine culturel

- que trois publications auront lieu dans la collection « parcours du patrimoine » dont une sur la commune de Vignory, petite cité de caractère ;
- que l'ouverture du concours régional « Philippe Mille » répond en partie à la préconisation du CESER de mettre en œuvre une journée de la gastronomie régionale ;
- qu'en investissement, les autorisations de programme sont en diminution ;
- que seuls les engagements de projet à échéance 2015 ont été inscrits en crédits de paiement ;
- que 17 M€ ont été inscrits au CPER 2007-2013 concernant les équipements culturels et que seul 1 M€ a été versé.

Sport

- que l'appellation « aide à la performance » est inappropriée.
- que l'appropriation de l'aide à la licence sportive pourrait être améliorée notamment via une information des associations de parents d'élèves et des associations sportives ;
- que le soutien aux clubs professionnels ne tient pas compte des réalités financières des clubs et des disparités inhérentes aux disciplines sportives ;
- que le transfert des équipements du CREPS de l'État à la Région est toujours à l'étude ;
- la mise de côté du schéma régional des équipements sportifs.

POINTS CLÉS

Le CESER préconise :

Tourisme

- de développer la transversalité et des synergies entre tourisme, culture, sport et environnement ;
- de prévoir, par vélovoie le raccordement des grands lacs de Champagne ;
- de constituer de packages valorisant les atouts régionaux et des itinéraires croisés avec l'oenotourisme ;
- de se préoccuper à nouveau du développement du tourisme fluvial.

Culture

- à nouveau la mise en place une politique incitative visant à l'appropriation de la culture régionale par les Champardennais ;
- d'ouvrir l'aide à la publication professionnelle sur l'histoire locale en lien avec le tourisme de mémoire et l'identité régionale ;
- d'établir un plan pluriannuel de renouvellement du parc de matériel répondant aux besoins des milieux artistiques et aux exigences du développement durable.

Patrimoine culturel

- de prolonger sur le prochain CPER les engagements pris lors du précédent concernant les équipements culturels structurants ;

Sport

- de mener une réflexion sur l'attribution des aides aux sportifs de haut niveau amateurs ;
- d'annexer au compte administratif, un état permettant de quantifier les bénéficiaires de l'ensemble des aides attribuées en différenciant les professionnels des amateurs ;
- d'améliorer le mécanisme d'appropriation de l'aide à la licence sportive des lycéens ;
- à nouveau, d'introduire dans la politique sportive régionale d'une part le sport tout au long de la vie dans la thématique sport – santé – bien-être, d'autre part une identification des sports émergents de plus en plus pratiqués en région sans être structurés.

Président : Jean-Pierre LANGLET

Séance plénière du 5 décembre 2014

Rapporteur : Georges d'ACHON

Avis adopté à l'unanimité

Infrastructures et transports

Exploitation des services ferroviaires voyageurs

Le CESER tient à souligner l'effort fait par la Région pour contenir les dépenses consacrées à l'exploitation des transports ferroviaires et maintenir le niveau et la qualité de service proposé. Cependant, le CESER s'inquiète de la baisse tendancielle des recettes et de la fréquentation observées au cours des trois dernières années.

Dans ce contexte, le CESER demande à la Région, Autorité Organisatrice de Transport (AOT), d'exiger de la SNCF qu'elle lui fournisse rapidement, et en toute transparence, tous les chiffres de fréquentation voyageurs dont elle dispose. Au regard des éléments qui seront fournis à la Région, le CESER souhaite qu'elle réalise une analyse constructive lui permettant, d'une part, de mieux comprendre quels sont les axes sur lesquels il est urgent d'agir pour augmenter la fréquentation des TER et, d'autre part, de proposer un service public qui soit réellement adapté à la réalité des besoins en transport des champardennais.

Lorsque les travaux menés par RFF, prévus longtemps à l'avance, conduisent à la suppression de certaines dessertes par mode ferroviaire, le CESER estime indispensable que la Région et la SNCF s'organisent pour faire en sorte que la totalité des autocars de substitution soient dotés d'équipements mobiles permettant le paiement des titres de transports à bord de ceux-ci.

TransChampagneArdenne

Le CESER est satisfait de la nouvelle délégation de service public relative à l'exploitation de la ligne routière de transport de voyageurs TransChampagneArdenne qui permet à la Région de maîtriser la dépense engagée, tout en responsabilisant l'exploitant. Le CESER souscrit pleinement aux actions de communication qui seront entreprises en 2015 afin d'améliorer la notoriété de ce service.

Infrastructures fluviales

Dans une logique de report modal et de complémentarité avec le canal Seine-Nord Europe, le CESER souhaite que, au minimum, soit inscrit dans le Contrat de Plan État Région (CPER) le projet de mise à l'enfoncement à 2,20 m de la section Berry au Bac – Reims – Sillery, sur le canal de l'Aisne à la Marne, en cohérence avec la section Compiègne – Berry au Bac en Picardie.

Technologies de l'information et de la communication

Le CESER approuve la révision de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique du territoire (SCORAN) adoptée en juillet 2011.

Le CESER demande que la Région accélère la déclinaison opérationnelle de la SCORAN car l'équipement des territoires en haut et très haut débit est facteur d'attractivité, de compétitivité et d'équité territoriale, économique et sociale.

Les fonds européens dédiés aux infrastructures numériques en Champagne-Ardenne représentent une somme de 16 M€. Le CESER demande à la Région d'agir auprès des départements n'ayant toujours pas présenté de Schéma départemental d'aménagement numérique (SDTAN) afin que la totalité du territoire champardennais puisse bénéficier de ces fonds.

POINTS CLÉS

Le CESER :

- souligne l'effort fait par la Région pour contenir les dépenses consacrées à l'exploitation des transports ferroviaires et maintenir le niveau et la qualité de service proposé ;
- s'inquiète de la baisse tendancielle des recettes et de la fréquentation observées au cours des trois dernières années concernant le service TER ;
- approuve la révision de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique du territoire (SCORAN) adoptée en juillet 2011.

Le CESER :

- demande à la Région, Autorité Organisatrice de Transport, d'exiger de la SNCF qu'elle lui fournisse rapidement, et en toute transparence, tous les chiffres de fréquentation voyageurs dont elle dispose ;
- souhaite que la Région réalise une analyse constructive lui permettant, d'une part, de mieux comprendre quels sont les axes sur lesquels il est urgent d'agir pour augmenter la fréquentation des TER et, d'autre part, de proposer un service public qui soit réellement adapté à la réalité des besoins en transport des champardennais ;
- estime indispensable que la Région et la SNCF s'organisent pour faire en sorte que la totalité des autocars de substitution soient dotés d'équipements mobiles permettant le paiement des titres de transports à bord de ceux-ci ;
- souhaite que, au minimum, soit inscrit dans le Contrat de Plan État Région le projet de mise à l'enfoncement à 2,20 m de la section Berry au Bac – Reims – Sillery, sur le canal de l'Aisne à la Marne, en cohérence avec la section Compiègne – Berry au Bac en Picardie ;
- demande à la Région d'agir auprès des départements n'ayant toujours pas présenté de Schéma départemental d'aménagement numérique (SDTAN) afin que la totalité du territoire champardennais puisse bénéficier des fonds européens dédiés aux infrastructures numériques en Champagne-Ardenne (16 M d'€).

Président : Fabrice PREITE

Rapporteur : Christophe GIRARDIN

Séance plénière du 5 décembre 2014

Avis adopté à l'unanimité

Ce projet de budget 2015 traduit à la fois la fin de la période de programmation précédente, qui concentre une partie importante des crédits de paiement, et le début de la nouvelle qui doit couvrir les années 2014-2020.

Le CESER tient à souligner les grandes incertitudes qui pèsent sur cette nouvelle période puisque l'intervention régionale en matière de recherche et d'innovation, comme d'immobilier universitaire, sont fortement corrélées aux engagements de l'État, en particulier au travers du futur Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020. Il attire l'attention sur le fait que le financement de la politique d'innovation et de recherche par le FEDER y est conditionné.

Soutenir la recherche-développement et l'innovation

Le CESER souligne que les incertitudes actuelles sur les modalités opérationnelles de mise en œuvre du Programme opérationnel FEDER/FSE/IEJ font peser un risque de retard dans la réalisation des projets de recherche alors que les acteurs régionaux ont défini une réelle stratégie de recherche cohérente et partagée, structurée en grands projets en lien avec la stratégie de spécialisation intelligente (S3) de la Champagne-Ardenne.

Les actions en matière de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) et en matière de soutien aux structures de transfert de technologie sont très liées à des financements conjoints de l'État et de la Région, mais aussi de l'Union européenne. Le CESER s'inquiète

du manque de visibilité actuel sur les moyens qui seront mobilisables pour ces actions dans les années à venir.

Établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Les crédits de ce projet de budget en matière d'immobilier des établissements d'enseignement supérieur sont fortement concentrés sur la poursuite d'opérations déjà engagées.

Les montants des crédits de l'État, base de la négociation pour le nouveau CPER, seraient très loin d'être à la hauteur des enjeux en matière d'immobilier universitaire.

Dans ce contexte, le CESER exprime sa plus vive inquiétude, non seulement quant aux capacités de financement par l'État du projet stratégique de grand campus rémois, mais aussi sur sa vision des priorités. Il réaffirme que la première des priorités sont les opérations permettant un rassemblement le plus rapide possible sur le campus Croix-Rouge et, ce, avant la fermeture du campus Moulin de la Housse, imposée en 2018 pour des raisons de sécurité des locaux. Il alerte sur l'importance de ces opérations dont dépend fortement, entre autres, la pérennité d'équipements d'excellence actuellement présents sur le campus Moulin de la Housse et indispensables à la qualité de la recherche et de l'enseignement supérieur régionaux.

Aides aux étudiants & bourses paramédicales et en travail social

Pour les bourses paramédicales et en travail social, comme pour les aides aux étudiants, le CESER attire l'attention sur la vraie problématique que posera une harmonisation des interventions suite à une fusion régionale. Dans un contexte de diminution des ressources des collectivités régionales, cette évolution est porteuse d'un réel risque de dégradation du soutien aux étudiants.

Établissements de formation paramédicale et en travail social

Le CESER note avec satisfaction l'abandon de l'hypothèse de déménagement de l'IRTS dans les anciens locaux du lycée Croix Cordier de Tinquex. La conservation de sa localisation actuelle lui paraît beaucoup plus cohérente avec le projet de grand campus à Reims.

Le CESER s'inquiète du devenir de l'ensemble des politiques d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, dans le cadre d'une fusion contrainte avec d'autres Régions, qui serait à même de remettre en cause les stratégies définies par les acteurs régionaux et le contrat fixant les priorités partagées entre l'État et la Champagne-Ardenne. Il insiste sur les enjeux forts pour le développement du territoire régional champardennais portés par ces politiques.

POINTS CLÉS

Le CESER constate que :

- les grandes incertitudes qui pèsent sur la nouvelle période de programmation ;
- les montants des crédits de l'État, base de la négociation pour le nouveau CPER, seraient très loin d'être à la hauteur des enjeux en matière d'immobilier universitaire.

Le CESER attire l'attention :

- sur la vraie problématique que posera une harmonisation des interventions en matière d'aides et de bourses aux étudiants suite à une fusion régionale.

Le CESER s'inquiète :

- non seulement quant aux capacités de financement par l'État du projet stratégique de grand campus rémois, mais aussi sur sa vision des priorités ;
- du devenir de l'ensemble des politiques d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation dans le cadre d'une fusion contrainte avec d'autres Régions.

Présidente : Lydie GOURY

Rapporteuse : Danielle PETIT

Séance plénière du 5 décembre 2014

Avis adopté à l'unanimité

L'application de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale entraîne des modifications importantes en transférant notamment de nouvelles compétences aux régions (VAE, personnes sous mains de justice, en situation de handicap ou fragilisées, Service Public Régional de l'Orientation). Cette loi modifie aussi la gouvernance entre la Région, l'État et les partenaires sociaux.

Le contexte économique et social s'aggrave, le chômage augmente plus vite dans la Région qu'au niveau national. La formation doit donc être privilégiée, ce qui nécessiterait un effort financier supplémentaire de la part de la Région.

Le CESER souligne que la Région répond aux besoins de formation en partie grâce à une politique spécifique en matière d'accompagnement (hébergement, mobilité, restauration,...).

Le CESER s'étonne néanmoins que le Compte Personnel de Formation (CPF), élément essentiel de la réforme de mars 2014, n'apparaisse pas de façon explicite. La philosophie de la réforme évolue vers une approche de la formation plus individuelle et nécessite de modifier la logique collective du mode de commande actuel de la formation.

La procédure de mandatement a été discutée et simplifiée. Le plafonnement, qu'il soit budgétaire ou en volume d'heures, subsiste. Cependant, le suivi de la formation reste indispensable pour s'assurer que les places disponibles en formation professionnelle soient pourvues.

La coordination de l'Orientation régionale s'ajoute aux compétences actuelles de la Région sans aucune compensation financière ni

transfert de personnels. Malgré tout, les Espaces métiers mis en œuvre précédemment vont servir de lieu ressources pour tous les opérateurs et coordonner les initiatives pour lesquelles le CESER sera vigilant. Le rôle de structuration des différents services d'orientation dévolu à la Région devrait permettre d'améliorer la qualité des dispositifs.

Le développement de la Formation Ouverte à Distance (FOAD) favorise la lutte contre l'illettrisme et permet l'attribution de Chèques formation qui seront utilisés à 80 % environ pour de la téléformation. Mais pour que la FOAD permette l'égalité d'accès à la formation, celle-ci ne doit pas être du simple e-learning, elle nécessite des regroupements pédagogiques et/ou la mise à disposition de personnels accompagnateurs. Cela représente un important travail de préparation avec les organismes de formation et le CESER remarque que la mise en application n'aura lieu qu'en 2016.

En conclusion, le CESER attire l'attention du Conseil régional pour que soit plus lisible la mise en œuvre des dispositifs de la Région adaptés au nouveau contexte économique et à la philosophie de la loi de 2014.

Enfin, le CESER approuve la démarche de continuité de la politique de formation de la Région quel que soit le cadre territorial. La nécessité de poursuivre les efforts est essentielle et le CESER restera vigilant sur ce point.

POINTS CLÉS

Le CESER souligne que :

- la Région répond aux besoins de formation en partie grâce à une politique spécifique en matière d'accompagnement.

Le CESER s'étonne que :

- le Compte Personnel de Formation (CPF), élément essentiel de la réforme de mars 2014, n'apparaisse pas de façon explicite dans le BP 2015.

Le CESER préconise :

- de rendre davantage visible la mise en œuvre des dispositifs de la Région dans le cadre du nouveau contexte économique et de la philosophie de la loi de mars 2014.



**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL
DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

HÔTEL DE REGION
5 rue de Jéricho CS70441
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex

Tél. **03 26 70 31 79** – Fax 03 26 21 69 76
Courriel : ceser@cr-champagne-ardenne.fr

www.ceser-champagne-ardenne.fr